



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction des services vétérinaires

Procédure normalisée de fonctionnement

Objet : Hébergement des chats	Numéro : H-2
Portée : Ceci est une directive de la Direction des services vétérinaires à l'intention des utilisateurs et du personnel des animaleries de l'Université Laval et des centres de recherche affiliés.	
Préparée par France Montambault <i>Technicienne en santé animale conformité, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 23 juillet 2014
Révisée par Anne-Marie Catudal, Daphnée Veilleux-Lemieux <i>Vétérinaires, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 20 mars 2015
But : Décrire les procédures d'hébergement pour les chats	Version 1

Généralités

- Seuls les animaux d'une même espèce dont l'état de santé est compatible devraient être hébergés dans la même pièce.
- Un contact humain positif est important à la fois pour le bien-être de l'animal et pour réduire l'influence du stress sur les résultats expérimentaux. Des contacts **quotidiens** entre le personnel et les animaux est obligatoire.
- Chaque méthode d'enrichissement utilisée doit être compatible avec le protocole.
- Un dispositif d'urgence doit être présent afin de maintenir la température et le taux d'humidité du milieu à un niveau acceptable.
- La stabilité des paramètres environnementaux est primordiale afin de ne pas biaiser les résultats expérimentaux et causer des problèmes de santé.
- L'hébergement des chats en liberté doit être préconisé afin de permettre aux animaux le maintien de comportements normaux.
- Toutes les alarmes doivent être enregistrées et une notification d'alerte envoyée au responsable en charge de faire les vérifications. Le responsable du système doit prendre les mesures adéquates et prévenir un vétérinaire et/ou le responsable de l'animalerie.
- Les chats sont nourris habituellement **deux fois par jour** à moins d'indications spécifiques du protocole ou de prescriptions vétérinaires. La diète fournie doit être approuvée par un vétérinaire et divisée en rations égales selon le poids de l'animal.

Conditions environnementales

- Vérifier les conditions environnementales quotidiennement et conserver un registre de la température et du taux d'humidité.

Conditions environnementales

Paramètres	Besoins	Critères d'alarme
Changements d'air	10 à 18 par heure	Non applicable
Taux d'humidité	45 à 60 %	Variation de l'humidité de plus de 5 % par rapport à la valeur choisie (ex. : 50 % ± 5 %)
Température ¹	Cages : 20 à 22°C Enclos : 15 à 25°C	Température inférieure ou supérieure de 2 °C à la valeur choisie (ex. 21 °C ± 2°C)
Cycle de lumière	12-14 h de clarté / 10-12 h de noirceur	Une minuterie doit être utilisée et vérifiée régulièrement ou branchée sur un système d'alarme

¹ La température des locaux des animaux doit être surveillée quotidiennement et, de préférence, enregistrée 24 heures sur 24.

Hébergement

- Héberger les animaux en respectant l'espace minimale requis pour l'espèce et le nombre d'animaux.
- Permettre sauf dans le cas d'indications contraires, l'hébergement en enclos ou dans une salle permettant que les animaux soient en liberté.
- Utiliser des perchoirs ou des surfaces de repos ainsi que des cachettes pour permettre un hébergement en groupe adapté.
- Utiliser un nombre de bacs de litière en quantité suffisante et éloignée des aires de repos des animaux (idéalement 1 pour 2 animaux).
- Utiliser une litière certifiée qui absorbe l'humidité, est exempte de poussière et non toxique pour les animaux.

Superficie de plancher nécessaire selon la taille de l'animal

Poids de l'animal	Superficie de plancher de la cage	Hauteur minimale de la cage
≤ 4 kg	0,28 m ² / animal	0,76 m
≥ 4 kg	0,37 m ² / animal	0,76 m
Hébergement en groupe	0,56 m ² / animal	0,76 m

Nourriture et eau

- S'assurer que les animaux aient toujours accès à de la nourriture et à de l'eau de qualité, appétissante, exempte de contaminants et appropriée aux besoins nutritifs de l'espèce. Laver les bols de nourriture et d'eau aux deux semaines.
- Utiliser de la nourriture certifiée ou faire approuver la nourriture par un vétérinaire.
- Dispenser quotidiennement la ration de nourriture déterminée par le vétérinaire et jeter les portions restantes de la veille.
- Entreposer la nourriture de façon à minimiser les risques de contamination, de détérioration ou de souillure (voir PNF H-11, Entreposage de la nourriture).

Enrichissement

- Héberger les animaux en groupe en respectant l'espace disponible, l'état de santé des animaux et les caractéristiques propres au protocole.
- Fournir de l'enrichissement alimentaire si possible (gâteries pour chats ou nourriture en conserve préalablement approuvé par un vétérinaire).
- Fournir des jouets favorisant l'exercice et l'affilage des griffes (balles, tablettes de différentes hauteurs, poteaux en tapis, etc.)

Références

CCPA, Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation, Vol. 1, 2^e édition, Ottawa 1993, 232 p.

National Research Council, Guide for the care and use of laboratory animals, National Academy Press, Washington, D.C., 1996, 125 p.

Lab Animal, volume 42, pages 54 à 61, *The effects of music on animal physiology, behavior and welfare*, Leanne C. Alworth, MS, DVM, DACLAM & Shawna C. Buerkle, BS.